

## PREFECTURE DU VAR

DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTERIELLES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
DES AFFAIRES MARITIMES ET DU TOURISME

REF. A RAPPELER : CO/MJF  
POSTE TEL. : 8335

**HABILITATION n° HA 083 99 0004**

**ARRETE** en date du **19 OCT. 1999**  
délivrant une habilitation de tourisme

Le **PREFET du VAR**, Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours ;

**VU** le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi susvisée ;

**VU** l'arrêté ministériel du 22 novembre 1994, modifié, relatif aux conditions de fixation du montant de la garantie financière des prestataires de services relevant de la procédure d'habilitation ;

**VU** la demande d'habilitation présentée par M. Olivier AUNEAU, gérant de la S.A.R.L "ESTEREL LOISIRS", enseigne "La maison de la mer", centre de loisirs nautiques à Saint-Raphaël, et les pièces du dossier ;

**VU** l'avis de la commission départementale de l'action touristique du 2 septembre 1999

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;